

Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)

Planche 3/4 (Centre Sud) du zonage réglementaire
Echelle : 1/5000

Dossier d'approbation

Légende

- Route Départementale
- Cours d'eau
- Ouvrage de protection pris en compte
- Limite de périmètre d'étude de la Sarenne

Lieu-dit LA PAUTE

- Zone constructible sous conditions
- Zone inconstructible
- Non réglementée dans le présent PPR

Cadastre

- Bâti
- Parcelle

Nature du risque
Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique
T - t : Crues torrentielles
V - v : Ruissellement/Ravinement
G, g : Glissements de terrain
P - p : chutes de pierres et de blocs
A - a - aEx : Avalanches

12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts

Ir : zone inondable de fonds de vallée non réglementée dans le présent PPR

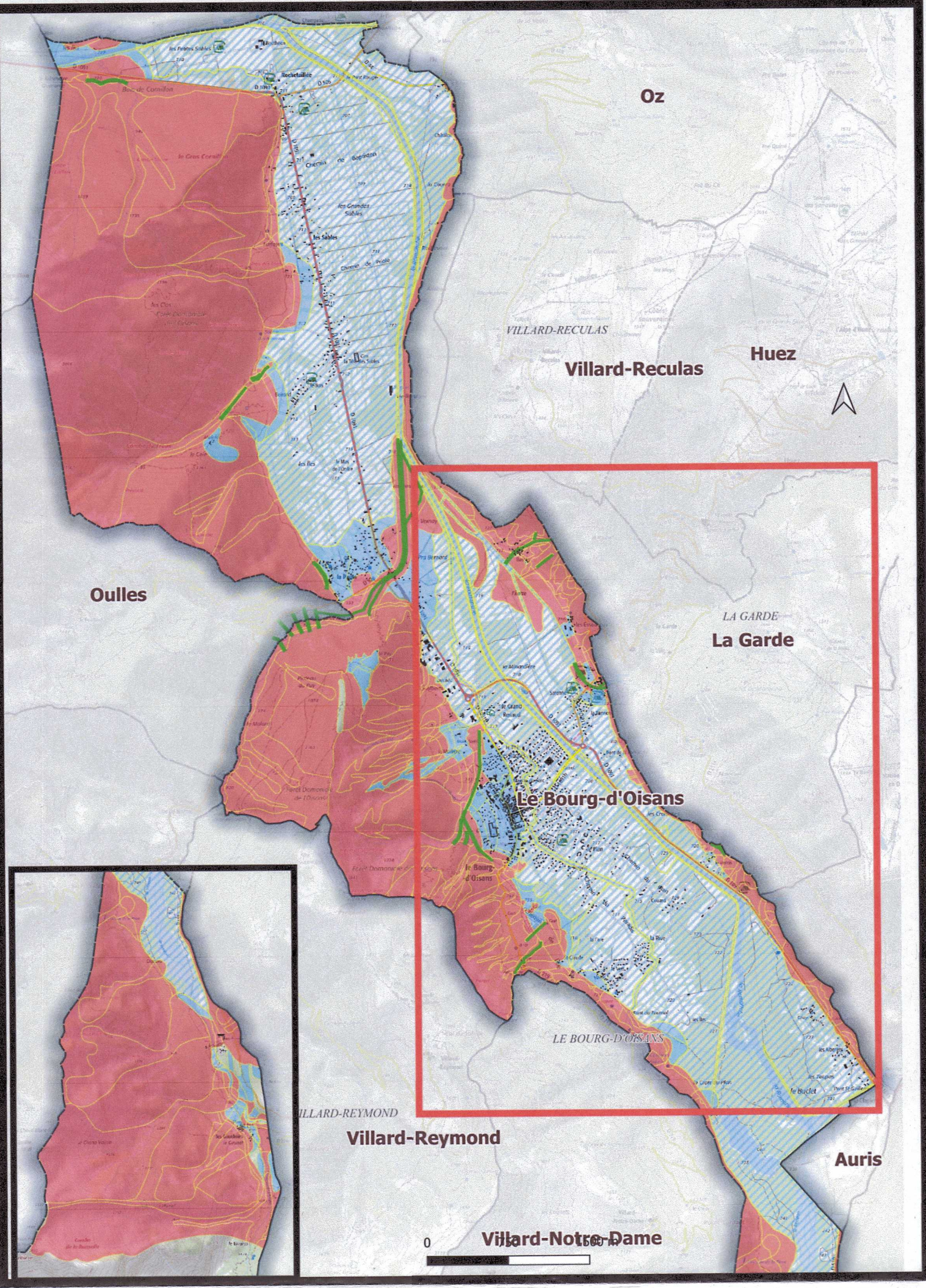
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches):
NB : la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B).

- la seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones à fortes contraintes).

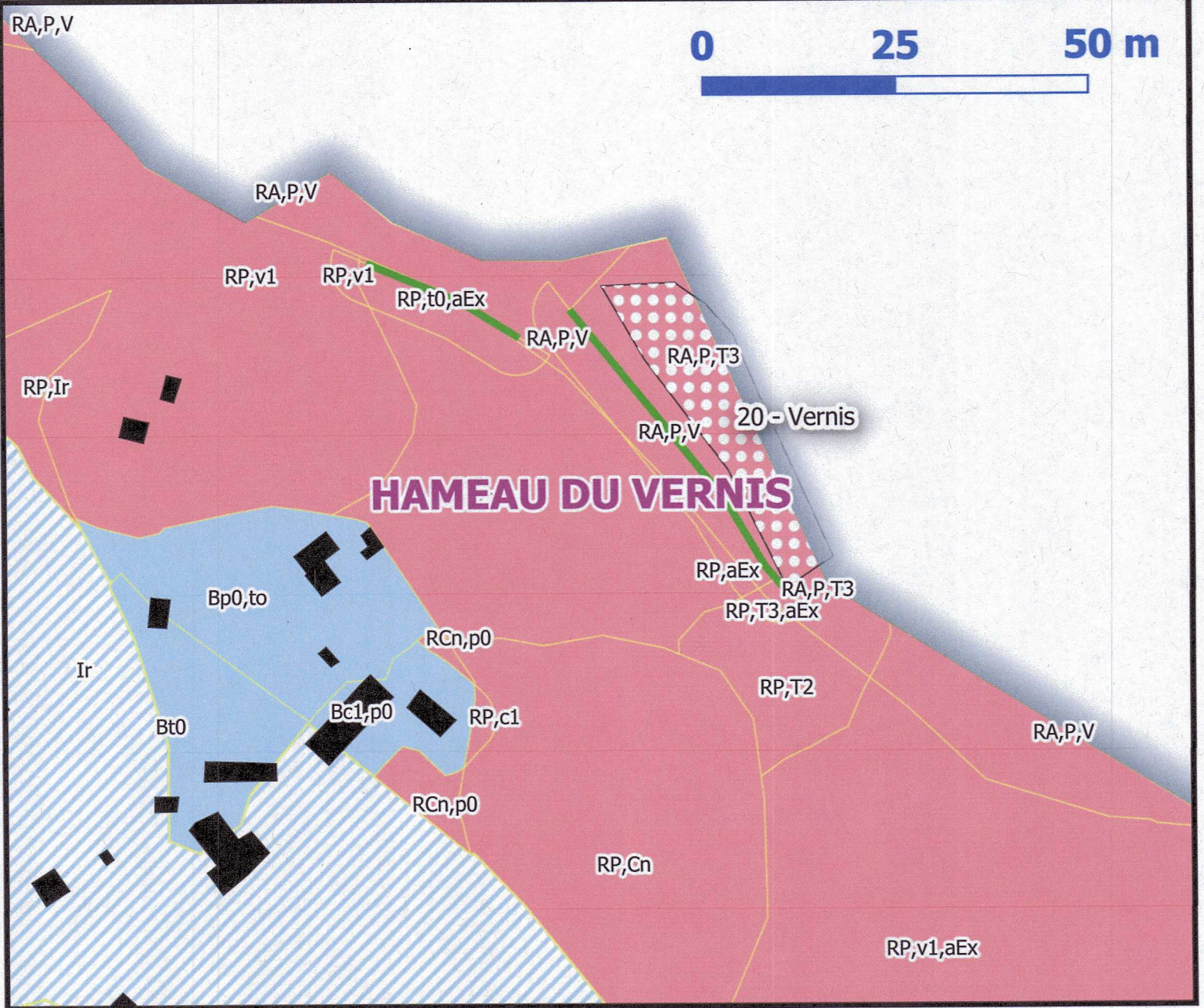
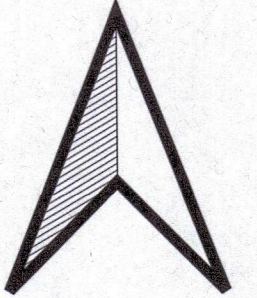
Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0
Etabli le : 7 décembre 2022
Sources : BD Topo® et PCI-Vecteur® (Millesime 2020), RTM2022

Préfet de l'Isère

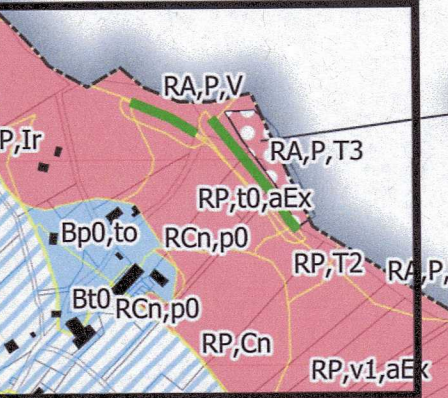
Laurent PREVOST



0 250 500 m



0 25 50 m



20 - Vernis